

Journal TV : TF1 – Journal de 13 heures – Extrait – France – 22/09/2006

Sujet : « Ils roulent au biocarburant... en toute illégalité »

Animateurs : Jean-Pierre PERNAUT

Reportage : M. BENOIST, T. FROISSART, A. SIMONET

Les intervenants :

- responsable entretien poids lourds à la communauté de communes de Villeneuve-sur-Lot ;
- un éboueur ;
- un agriculteur ;
- trois piétons interrogés dans la rue.

Les parties de texte entre crochets ont été ajoutées et servent à donner des éléments que seules les images rendent.

******* Début de l'extrait *******

Animateur : environnement à présent, avec une commune modèle dans ce domaine, qui est pourtant hors la loi. Villeneuve-sur-Lot a décidé de continuer à faire rouler ses camions poubelle avec de l'huile végétale. L'ennui, c'est qu'en théorie c'est interdit, car sur l'huile végétale, il n'y a pas de taxe.

Reportage Mathieux BENOIST et Thierry FROISSART.

Voix-off : selon le tribunal administratif de Bordeaux, cet homme est un hors la loi. Depuis près d'un an, la communauté de communes de Villeneuve-sur-Lot fait rouler ses dix camions poubelle à l'huile de tournesol pure, un biocarburant interdit par la loi française.

[images : le responsable entretien en train de remplir le réservoir d'un camion-benne]

[images : sur le côté du camion est écrit : "Je roule à l'huile végétale pure"]

[images : sur la pompe de distribution : "Bio-self"]

Responsable entretien : c'est moins cher, ça marche très bien, ça permet aux agriculteurs d'avoir une filière supplémentaire de développement. Mais, le souci c'est que pour l'instant en France, ce n'est pas légal.

Voix-off : légal ou pas, le carburant continue à être utilisé malgré la décision de justice. Et les premiers concernés ne lui trouve que des avantages.

[images : le camion-benne en cours de tournée]

Eboueur : c'est quand même plus agréable. Le gasoil c'était quand même une odeur qui était lourde, tandis que là, bon, c'est juste une odeur comme quand on fait les frites à la maison.

[images : sur le pare-brise du camion, un panneau : "Je veux rouler à l'huile végétale"]

Voix-off : une énergie plus écologique, moins cher car elle n'est pas soumise aux taxes sur les produits pétroliers, et surtout des revenus supplémentaires pour les agriculteurs locaux.

[images une moissonneuse-batteuse en cours de récolte de tournesol]

Agriculteur : créer de l'économie et protéger l'environnement, on ne peut pas comprendre que ça nous soit interdit. On devrait plutôt applaudir que de nous l'interdire.

[images : une station de pressage]

Voix-off : l'huile végétale pure, obtenue par simple pressage des graines de tournesol, est pourtant autorisée par l'Union Européenne. Elle est même déjà distribuée à la pompe en Belgique et en Allemagne.

Piéton 1 : ça fait travailler les agriculteurs, entre autre, et puis ça fait du bien aussi à la couche d'ozone.

Piéton 2 : honnêtement, c'est bien. Ça protège l'environnement.

Voix-off : mais c'est illégal.

Piéton 2 : tant pis !

Piéton 3 : il faut aller un peu contre l'État pour forcer la main !

Voix-off : les maires de la communauté de communes ont fait appel de la décision de justice et invoquent désormais un autre texte de loi pour tenter de rester dans la légalité. Une bataille juridique suivie de très près par de nombreuses autres communes rurales, qui n'attendent que le feu vert de l'état pour se lancer dans la production d'huile végétale.

Animateur : oui, l'État, qui dans ce domaine, a pris un sérieux retard.

******* Fin de l'extrait *******